Tarif dès le 1^{er} janvier 2021**BASSE TENSION B1****ENERGIE ELECTRIQUE**

Prix de l'énergie électrique				TVA exclue	TVA 7.7 % incluse*
Simple tarif	E-E-B1S	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.08320	0.08961
		Heures creuses (HC)			
Double tarif	E-E-B1D	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.09350	0.10070
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.04430	0.04771

ACHEMINEMENT

Prix du transport national, y compris les services-système, ainsi que de la distribution suprarégionale et locale				TVA exclue	TVA 7.7 % incluse*
Simple tarif	E-A-B1S	Redevance fixe	CHF/mois	6.00	6.46
		Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.09080	0.09779
		Heures creuses (HC)			
Double tarif	E-A-B1D	Redevance fixe	CHF/mois	10.00	10.77
		Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.09860	0.10619
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.04380	0.04717

Basse tension B1

Tarif pour installations dont les fusibles avant-compteur sont inférieurs à 40 ampères

Double tarif

Sur demande

Périodes tarifaires

HP > lu-ve de 07h00 à 23h00 > samedi de 07h00 à 13h30

HC > lu-ve de 23h00 à 07h00 > samedi de 13h30 au lundi 07h00.

Raccordement provisoire BT

La consommation est facturée au tarif B1S.

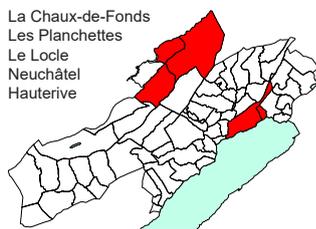
Frais de déménagement

CHF 30.- (TVA exclue) perçus lors de chaque déménagement ou clôture d'abonnement.

PCP

Prestations aux Collectivités Publiques			TVA exclue	TVA 7.7 % incluse*	
Fédérales		Rétribution de l'injection**	CHF/kWh	0.02200	0.02369
		Protection des eaux et des poissons**	CHF/kWh	0.00100	0.00108
Cantonale		Redevance cantonale à vocation énergétique	CHF/kWh	0.00300	0.00300 (TVA 0%)
Communes Basse Tension	Neuchâtel La Chaux-de-Fonds Le Locle Les Planchettes Hauterive	Redevance communale à vocation énergétique	CHF/kWh	0.00500	0.00500 (TVA 0%)
		Redevance pour l'usage du domaine public	CHF/kWh	0.00800	0.00862

* prix arrondis à titre indicatif ** prix 2020

Tarif dès le 1^{er} janvier 2021**BASSE TENSION B2 (avec mesure de puissance)****ENERGIE ELECTRIQUE**

Prix de l'énergie électrique				Eté		Hiver	
				TVA exclue	TVA 7.7 % incluse*	TVA exclue	TVA 7.7 % incluse*
Tarif A	E-E-B2A	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.06660	0.07173	0.08550	0.09208
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.03860	0.04157	0.05000	0.05385
		Puissance	CHF/kW/mois	0.84	0.90	1.14	1.23
Tarif B	E-E-B2B	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.04820	0.05191	0.07510	0.08088
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.02750	0.02962	0.03870	0.04168
		Puissance	CHF/kW/mois	3.86	4.16	5.88	6.33

ACHEMINEMENT

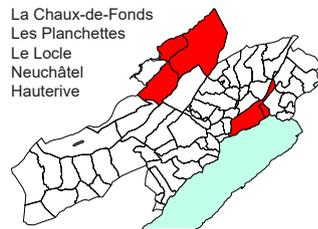
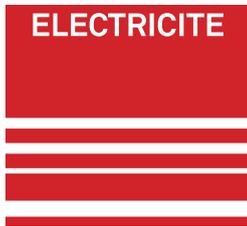
Prix du transport national, y compris les services-système, ainsi que de la distribution suprarégionale et locale				TVA exclue	TVA 7.7 % incluse*
Tarif A et B		Redevance fixe		CHF/mois	25.00 / 26.93
Tarif A	E-A-B2A	Heures pleines (HP)		CHF/kWh	0.08000 / 0.08616
		Heures creuses (HC)		CHF/kWh	0.04140 / 0.04459
		Puissance min. 15 kW		CHF/kW/mois	2.65 / 2.85
Tarif B	E-A-B2B	Heures pleines (HP)		CHF/kWh	0.04540 / 0.04890
		Heures creuses (HC)		CHF/kWh	0.02710 / 0.02919
		Puissance min. 15 kW		CHF/kW/mois	9.35 / 10.07
Tarif A et B		Energie réactive (HP & HC)		CHF/kVArh	0.04000 / 0.04308

Basse tension B2	Tarif pour installations dont les fusibles avant-compteur sont supérieurs ou égaux à 40 ampères.
Tarif A ou B	Le tarif le plus favorable est appliqué pour l'énergie électrique et pour l'acheminement.
Puissance acheminée	Une puissance minimale de 15 kW est facturée par mois.
Energie réactive	0.329 kVArh par kWh acheminé (HP & HC) est admis. Cela correspond à un Cos φ de 0.95. Le surplus est facturé.
Périodes tarifaires	HP > lu-ve de 07h00 à 23h00 > samedi de 07h00 à 13h30 HC > lu-ve de 23h00 à 07h00 > samedi de 13h30 au lundi 07h00 Eté > 1 ^{er} avril au 30 septembre Hiver > 1 ^{er} octobre au 31 mars.
Frais de déménagement	Un montant de CHF 30.- (TVA exclue) est perçu lors de chaque déménagement ou clôture d'abonnement.

PCP

Prestations aux Collectivités Publiques				TVA exclue	TVA 7.7 % incluse*
Fédérales		Rétribution de l'injection**		CHF/kWh	0.02200 / 0.02369
		Protection des eaux et des poissons**		CHF/kWh	0.00100 / 0.00108
Cantonale		Redevance cantonale à vocation énergétique		CHF/kWh	0.00300 / 0.00300 (TVA 0%)
Communes Basse Tension	Neuchâtel La Chaux-de-Fonds Le Locle Les Planchettes Hauterive	Redevance communale à vocation énergétique		CHF/kWh	0.00500 / 0.00500 (TVA 0%)
		Redevance pour l'usage du domaine public		CHF/kWh	0.00800 / 0.00862

* prix arrondis à titre indicatif ** prix 2020



BASSE TENSION B3 (avec mesure de puissance)

ENERGIE ELECTRIQUE

Prix de l'énergie électrique				Eté		Hiver	
				TVA exclue	TVA 7.7% incluse*	TVA exclue	TVA 7.7% incluse*
Tarif A	E-E-B3A	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.06030	0.06494	0.08380	0.09025
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.03690	0.03974	0.05000	0.05385
		Puissance	CHF/kW/mois	0.84	0.90	1.44	1.55
Tarif B	E-E-B3B	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.04570	0.04922	0.06630	0.07141
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.02630	0.02833	0.03730	0.04017
		Puissance	CHF/kW/mois	4.32	4.65	6.72	7.24

ACHEMINEMENT

Prix du transport national, y compris les services-système, ainsi que de la distribution suprarégionale et locale				TVA exclue	TVA 7.7% incluse*
Tarif A et B	Redevance fixe		CHF/mois	25.00	26.93
Tarif A	E-A-B3A	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.08000	0.08616
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.04140	0.04459
		Puissance	CHF/kW/mois	2.65	2.85
Tarif B	E-A-B3B	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.03460	0.03726
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.02420	0.02606
		Puissance	CHF/kW/mois	10.82	11.65
Tarif A et B	Energie réactive (HP & HC)		CHF/kVArh	0.04000	0.04308

Basse tension B3

Tarif pour installations dont les fusibles avant-compteur sont supérieurs ou égaux à 60 ampères. La durée d'utilisation pleine puissance (DUP) annuelle doit être supérieure à 3000 heures et la puissance maximale mesurée supérieure à 35 kW. Pour bénéficier de ce tarif, l'installation doit remplir ces critères pendant un an.

Tarif A ou B

Le tarif le plus favorable est appliqué pour l'énergie électrique et pour l'acheminement.

Energie réactive

0.329 kVArh par kWh acheminé (HP & HC) est admis. Cela correspond à un Cos φ de 0.95. Le surplus est facturé.

Périodes tarifaires

HP > lu-ve de 07h00 à 23h00 > samedi de 07h00 à 13h30
 HC > lu-ve de 23h00 à 07h00 > samedi de 13h30 au lundi 07h00
 Eté > 1^{er} avril au 30 septembre Hiver > 1^{er} octobre au 31 mars.

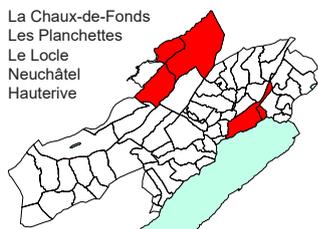
Frais de déménagement

Un montant de CHF 30.- (TVA exclue) est perçu lors de chaque déménagement ou clôture d'abonnement.

PCP

Prestations aux Collectivités Publiques				TVA exclue	TVA 7.7% incluse*
Fédérales	Rétribution de l'injection**		CHF/kWh	0.02200	0.02369
	Protection des eaux et des poissons**		CHF/kWh	0.00100	0.00108
Cantonale	Redevance cantonale à vocation énergétique		CHF/kWh	0.00300	0.00300 (TVA 0%)
Communales Basse Tension	Neuchâtel La Chaux-de-Fonds Le Locle Les Planchettes Hauterive	Redevance communale à vocation énergétique	CHF/kWh	0.00500	0.00500 (TVA 0%)
		Redevance pour l'usage du domaine public	CHF/kWh	0.00800	0.00862

* prix arrondis à titre indicatif ** prix 2020

Tarif dès le 1^{er} janvier 2021

MOYENNE TENSION M1

ENERGIE ELECTRIQUE

Prix de l'énergie électrique				Eté		Hiver	
				TVA exclue	TVA 7.7% incluse*	TVA exclue	TVA 7.7% incluse*
Tarif A	E-E-M1A	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.06460	0.06957	0.08810	0.09488
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.04110	0.04426	0.05430	0.05848
		Puissance	CHF/kW/mois	0.95	1.02	1.55	1.67
Tarif B	E-E-M1B	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.04800	0.05170	0.06840	0.07367
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.02980	0.03209	0.04080	0.04394
		Puissance	CHF/kW/mois	4.85	5.22	7.25	7.81

ACHEMINEMENT

Prix du transport national, y compris les services-système, ainsi que de la distribution suprarégionale et locale				TVA exclue	TVA 7.7% incluse*
Tarif A et B		Redevance fixe avec courbe de charge	CHF/mois	50.00	53.85
Tarif A	E-A-M1A	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.04370	0.04706
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.02430	0.02617
		Puissance min. 300 kW	CHF/kW/mois	2.64	2.84
Tarif B	E-A-M1B	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.02750	0.02962
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.01590	0.01712
		Puissance min. 300 kW	CHF/kW/mois	5.98	6.44
Tarif A et B		Energie réactive (HP & HC)	CHF/kVArh	0.04000	0.04308

Moyenne tension M1

Tarif pour une installation alimentée en moyenne tension dont le client est propriétaire de la station transformatrice MT/BT.

Tarif A ou B

Le tarif le plus favorable est appliqué mensuellement pour l'énergie électrique et pour l'acheminement.

Puissance acheminée

Une puissance minimale de 300 kW est facturée chaque mois.

Energie réactive

0.329 kVArh par kWh acheminé (HP & HC) est admis. Cela correspond à un Cos φ de 0.95. Le surplus est facturé.

Périodes tarifaires

HP > lu-ve de 07h00 à 23h00 > samedi de 07h00 à 13h30

HC > lu-ve de 23h00 à 07h00 > samedi de 13h30 au lundi 07h00

Tarif été > 1^{er} avril au 30 septembre Tarif hiver > 1^{er} octobre au 31 mars.

Frais de déménagement

Un montant de CHF 30.- (TVA exclue) est perçu lors de chaque déménagement ou clôture d'abonnement.

PCP

Prestations aux Collectivités Publiques			TVA exclue	TVA 7.7% incluse*	
Fédérales	Rétribution de l'injection**		CHF/kWh	0.02200	0.02369
	Protection des eaux et des poissons**		CHF/kWh	0.00100	0.00108
Cantonale	Redevance cantonale à vocation énergétique		CHF/kWh	0.00150	0.00150 (TVA 0%)
Communales Moyenne Tension	Neuchâtel La Chaux-de-Fonds	Redevance communale à vocation énergétique	CHF/kWh	0.00250	0.00250 (TVA 0%)
	Le Locle Hauterive Les Planchettes	Redevance pour l'usage du domaine public	CHF/kWh	0.00400	0.00431

* prix arrondis à titre indicatif

** prix 2020